

Extrait du registre des délibérations

Séance du 2 Février 2016

L'an 2016 et le 2 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : Salle du Conseil - Mairie de Vernantes, sous la présidence de M. MOREAU Étienne, Maire.

Présents : M. MOREAU Étienne, Maire,
Mmes : BREFORT Sylvie, DESCHAMPS Gisèle, DESCHAMPS Sandra, DESMARRÉS Sandrine, PLAIS Nathalie, RIQUIN Sandra, TARDIVEL Jacqueline,
MM : DA SILVA Manuel, GROSBOIS Thierry, NEAU Patrice, PACORY Christian, PAPOT Thierry (prend part à la réunion à 21 heures 10 minutes), PASQUIER Jacky, POIRIER Florent.

Excusés ayant donné procuration : MM : FONTENY Yann à M. NEAU Patrice, FRÉMONT Thierry à Mme DESCHAMPS Gisèle.

Excusées : Mmes : GRÉGOIRE Valérie, TALLUAU Pascale.

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
Présents : 15

Date de la convocation : 27/01/2016
Date d'affichage : 27/01/2016

A été nommée secrétaire : Mme BREFORT Sylvie.

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le compte-rendu de sa réunion en date du 05 janvier 2016.

Informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal :
Contrat d'entretien 2016 des espaces verts (pelouses et massifs) de la salle des fêtes et du massif situé aux abords de la boucherie rue de Jalesnes.

Achat de recharges de sacs recyclables pour le ramassage des déjections canines.

Achat 2016 de fournitures de bureau pour le secrétariat de mairie.

Achat 2016 de fournitures et de produits d'entretien pour la salle des sports, la salle des fêtes, la mairie et les écoles maternelle et primaire.

Réparation d'un réseau d'eaux pluviales effondré rue de Jalesnes.

Achat d'une pince pose bordures.

Achat de jardinières pour l'aménagement des voies communales.

Suite à l'effondrement d'une partie du réseau d'eaux pluviales de la rue de Jalesnes, Monsieur le Maire entend procéder à un recours à l'encontre de l'entreprise TPPL ; l'affaissement de la chaussée, à cet endroit, étant dû à l'omission de la connexion de deux conduites lors de la réalisation des travaux sur le réseau.

1 - Défense contre les organismes nuisibles

Monsieur VERDIER, représentant de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Maine-et-Loire (FDGDON 49), présente aux membres du Conseil Municipal les modalités d'adhésion à la dite fédération. Un groupe de travail d'une quinzaine de personnes volontaires doit être constitué, au sein duquel seront élus les membres de son bureau. Par ailleurs, il sera procédé à la nomination de deux référents, un titulaire et son suppléant, chargés de représenter la Commune auprès de la fédération et de faire le lien avec elle. Un dossier d'adhésion sera alors constitué et un exemplaire de celui-ci remis au Président du bureau, à la Mairie, au Tribunal et à la FDGDON 49. Une cotisation de 0,25 € par habitant devra être versée à la fédération par la commune adhérente.

Sont ensuite présentés au Conseil Municipal, les dispositifs de lutte contre :

- les ragondins (prise d'un arrêté municipal pour la lutte collective, prêt de cages à la commune pour la capture, collecte des prises, assurance des déplacements vers les lieux de piégeage, prime à la capture),
- les frelons asiatiques (prise en charge par la Commune, en tout ou partie, du coût des interventions sur des propriétés privées pour la destruction de nids, regroupement de ces interventions pour une diminution des coûts, modèle pour la fabrication de pièges destinés à la capture des dits insectes),
- les chenilles processionnaires.

Il est enfin préconisé l'insertion d'articles sur ces sujets dans les différentes publications de la Commune, ainsi que sur son site internet.

2 - Extension et restructuration des locaux d'accueil de la petite enfance et du restaurant scolaire

Monsieur le Maire et sa Première Adjointe font, aux membres du Conseil Municipal, un compte-rendu de la rencontre s'étant tenue la veille, à savoir le lundi 1^{er} février et durant laquelle l'avant-projet définitif relatif à la mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet d'architecture ATOME dans le cadre de l'extension et de la restructuration des locaux d'accueil de la petite enfance et du restaurant scolaire, avait été présenté à la commission communale.

À cette proposition serait ajoutée l'option ventilation - hotte de la cuisine.

La commission ayant émis un avis favorable, il est demandé aux conseillers de se prononcer sur la réalisation du projet tel qu'il leur a été présenté. A ce titre, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, par vote et à l'unanimité (17 votants, 17 voix favorables) d'approuver la dernière proposition du maître d'œuvre.

Il sera par ailleurs demandé au cabinet ATOME le chiffrage de l'agrandissement du restaurant des grands en alignement de la façade du hall.

3 - Viabilisation du Domaine de La Dustrie

Le commissaire-enquêteur ayant émis un avis favorable à la modification n°. 2 du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Vernantes et son Conseil Municipal ayant décidé d'approuver cette même modification ayant pour objet la suppression des emplacements réservés situés dans le périmètre du Domaine de La Dustrie, Monsieur le Maire annonce aux conseillers les prochaines étapes qui précéderont la commercialisation des lots constituant la 1^{ère} tranche du lotissement :

- constitution du dossier de création par le cabinet URBAN'ISM,
- démarrage des travaux de viabilisation des terrains en septembre ou en octobre 2016.

4 - Extension des chemins de randonnée

L'Adjoint au Maire en charge des chemins de randonnée rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est envisagé l'extension des sentiers Vernantais dans le secteur des Gémétières à Vernantes et sur les territoires des communes de La Breille-les-Pins et de Vernail-le-Fourrier.

Le coût du remplacement du panneau (plan des circuits mis à jour) situé Place de la Mairie aux abords de la Mairie-Église, ainsi que celui de l'entretien et du balisage supplémentaires resteront à la charge de la Commune de Vernantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par vote et à l'unanimité (17 votants, 17 voix favorables), la modification du chemin de randonnée "Le Bocage" par extension dans le secteur des Gémétières à Vernantes et sur les communes de La Breille et de Vernail et du circuit dit de "La Forêt" par extension sur ces mêmes deux communes.